

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au Parlement une pétition portant sur le projet du gouvernement de prendre prétexte de l'indemnité de départ pour différer le paiement des prestations d'assurance-chômage à compter du 31 mars. Ces pétitionnaires demandent que cette initiative soit annulée et que tous les employés mis à pied soient autorisés à conserver leur indemnité de départ et à toucher intégralement leurs prestations d'assurance-chômage.

LA CONSTRUCTION D'UNE FONDERIE DE PLOMB À TRAIL (C.-B.)

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de mes électeurs de Kootenay-Ouest portant sur une décision en instance du gouvernement qui, espèrent-ils, appuiera la demande de Cominco Limited en vue de construire une nouvelle fonderie de plomb à Trail. La pétition compte plus de 10,000 signatures que j'ai moi-même reçues.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 134 et 263.

[Texte]

LE BUDGET DE PUBLICITÉ DU CN

Question n° 134—M. Malone:

1. En a) 1983, b) 1984, quel était le budget de publicité des Chemins de fer nationaux du Canada?

2. Quelle partie de ce budget a été consacrée à la publicité a) télévisée, b) radiodiffusée, c) dans les médias imprimés?

3. La société CN Rail a-t-elle conservé ou augmenté sa part du marché à la suite de ses efforts de promotion et, dans l'affirmative, dans quel a) rapport, b) pourcentage?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): La direction des Chemins de fer nationaux du Canada nous informe de ce qui suit:

	1983	1984
1. a)	9.6 millions	b) 13.2 millions
2. a)	3.6 millions	4.8 millions
b)	215,000	Néant
c)	5.785 millions	8.4 millions

3. Il est impossible de faire la relation directe entre le montant que chaque filiale du CN a consacré à la publicité et l'évolution de sa part du marché, car de nombreux facteurs contribuent à augmenter les ventes de services, comme les efforts de promotion, la publicité gratuite dans les médias, les prix demandés et la concurrence exercée.

LA FRÉGATE DE PATROUILLE CANADIENNE

Question n° 263—M. Skelly:

1. Le gouvernement sait-il si les propriétaires du chantier maritime de Saint-Jean ont remplacé la direction actuelle du Programme de la frégate de patrouille canadienne par un groupe de gestionnaires et d'experts-conseils des États-Unis?

Questions au Feuilleton

2. Le gouvernement sait-il si la plupart des membres de la nouvelle équipe de direction proviennent de la Bath Iron Works, de Bath (Maine) et leurs services coûteront-ils plus de 100 millions de dollars au programme?

3. L'équipe de gestionnaires de la Bath Iron Works est-elle la seule à posséder les qualités gestionnelles nécessaires pour construire les frégates?

4. La Paramax, filiale de la société américaine Sperry Corporation, fournira-t-elle les systèmes d'armement, de repérage et de communications et d'autres compagnies étrangères, la plupart américaines, fabriqueront-elles les systèmes de propulsion?

5. D'autres pays désireux d'acheter des frégates seront-ils confrontés au fait que tous les systèmes nécessaires à sa construction et à sa livraison ne seraient disponibles que sur les marchés étrangers, et surtout aux États-Unis?

6. Si tous les systèmes nécessaires à la construction des frégates ne sont disponibles que sur les marchés étrangers, qui construira les six nouvelles frégates que le ministre de la Défense nationale a promis que le gouvernement ferait construire le 10 janvier 1985?

7. Les plans des frégates étaient-ils terminés lorsque le contrat a été signé avec le chantier maritime de Saint-Jean et est-on en train de les modifier?

8. Les nouveaux plans de la coque de la frégate obligeront-ils le constructeur a) se débarrasser de l'acier déjà commandé et livré pour les coques, b) recommander de l'acier à l'Algoma Steel de Sault-Sainte-Marie (Ont.) et, dans l'affirmative, les nouveaux plans et la nouvelle commande obligeront-ils l'Algoma Steel à se réoutiller pour produire le nouvel acier pour les coques?

9. Quelle sera l'importance des retards qui résulteront des changements apportés aux plans des coques et quel sera l'ordre de grandeur des dépassements de coûts du programme?

10. Le gouvernement a-t-il offert de réunir les parties à la grève à la Marine Industries Limited (M.I.L.) à Sorel (Qué.) et les constructeurs des trois frégates afin d'éviter que ce conflit ouvrier retarde la construction des frégates ou entraîne d'autres dépassements de coûts?

11. Le gouvernement sait-il si la position des propriétaires du chantier maritime de Saint-Jean au sujet des négociations qui se poursuivaient en vue de la signature d'un nouveau contrat de travail et de la formation ultérieure d'un ouvrier syndical entraînera au chantier un arrêt de travail prolongé qui causera d'autres retards et dépassements de coûts pour le programme?

12. Le coût du programme dépassera-t-il les 3.85 milliards de dollars déjà annoncés et si les travaux commencent en retard, cela empêchera-t-il d'obtenir les frégates à la date d'achèvement prévue au contrat?

13. Les dépassements de coûts seront-ils absorbés par le constructeur afin que le programme de la frégate ne coûte pas plus cher au contribuable qu'on l'avait promis à l'origine?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): 1. Saint John Shipbuilding Limited a annoncé la réorganisation de son équipe de gestion du Programme de la FPC, ainsi que la nomination d'un nouveau gestionnaire de programme. Les autres membres de l'équipe de gestion restent essentiellement les mêmes malgré un certain nombre de changements organisationnels.

2. L'équipe de gestion est restée essentiellement la même; elle comprend l'addition d'un seul cadre supérieur nouveau. La participation de cette société au projet se limite à un accord de transfert technologique avec le chantier naval. Cet accord est en vigueur depuis plusieurs mois et est inclus dans le prix du contrat signé avec Saint John Shipbuilding pour la construction des FPC.

3. Saint John Shipbuilding Limited et Paramax Electronics posséderont les compétences de gestion requises pour construire le FPC. La plupart des employés des deux entreprises sont Canadiens et le resteront.

Il convient de signaler l'apport important d'autres grandes entreprises canadiennes telles que Versatile Vickers Inc., Marine Industries Limited et Versatile Vickers Systems Inc. aux travaux de conception et de construction.